

**Compte rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS**

Séance du 30 mars 2012

Nombre de membres :		Date de la convocation	: 26 mars 2012
- du Conseil Municipal	: 19	Date d'affichage	: 26 mars 2012
- en exercice	: 18		
- qui ont pris part à la délibération	: 15		

Présents : Mesdames Sophie BEAL, Jacqueline CALIXTE, Pascale CHASTAGNARET, Sabine CUENCA, Christiane DUSSERT, Renée FAVERJON, Claude-Marie MARTIN, Danièle SAGNES (arrivée à 20h30), Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, Claude FERRIER, Marcel FRECHET, Pascal FUOCO, Gérard GOULLEY et Gilbert GREVE.

Procuration de Madame Renée FAVERJON à Madame Jacqueline CALIXTE,

Absents : Madame Lucie PIERREFEU, Messieurs François DELARBRE et Lillian GAILLARD

Secrétaire de séance : Christiane DUSSERT.

Le vendredi trente mars deux mille douze à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claude Marie MARTIN, Maire.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame le maire ouvre la séance.

Madame le maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance, Madame Christiane DUSSERT.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 13 janvier 2012

Madame le maire demande aux conseillers présents s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 13 janvier 2012

Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 13 janvier 2012 est approuvé à l'unanimité.

3. Frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2011/2012

Madame le Maire rappelle que la Commune est liée par un contrat d'association avec l'école élémentaire de la Présentation de Marie. A ce titre, la Commune doit verser pour chaque enfant vernousain inscrit en CP, CE et CM, un montant égal à ce que lui coûte un enfant de l'école élémentaire publique, soit un montant pour l'année scolaire 2011/2012 :

21 élèves (sur un effectif total de 55 élèves) x 310 € = 6 510 €.

Pour ce qui concerne l'école maternelle, la Commune verse sans obligation, depuis plusieurs années, pour chaque enfant domicilié sur la Commune et inscrit en petite, moyenne ou grande section, un montant égal à ce que lui coûte un enfant de l'école maternelle publique, soit un montant pour l'année scolaire 2010/2011 :

19 élèves (sur un effectif total de 26 élèves) x 753 € = 14 307 €.

Le montant total proposé au titre des frais de fonctionnement de l'année scolaire 2011/2012 s'élève à 20 817 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le versement à l'Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique de la somme de vingt mille huit cent dix-sept euros au titre de sa participation aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2011/2012.

4. Compte administratif 2011 et Budget primitif 2012

Madame le maire invite Monsieur Yohan BLANCHARD, adjoint aux finances à présenter le compte administratif 2011 et le budget primitif 2012.

Madame Sabine CUENCA avise Madame le maire de son refus de se prononcer sur ces comptes lors de la présente réunion estimant qu'un délai de réflexion suffisant lui est nécessaire.

Monsieur Gérard GOULLEY demande que chaque conseiller soit en possession d'un exemplaire du compte administratif et de la proposition de budget primitif dans un délai raisonnable avant la réunion au cours de laquelle ces documents doivent être votés.

Monsieur Yohan BLANCHARD présente :

- le compte administratif 2011,
- la proposition élaborée par la Commission des Finances de budget primitif 2012 et de baisse du taux de la taxe sur le foncier bâti.

Le conseil municipal en débat.

Pour satisfaire à la demande qui a été formulée précédemment, Madame le maire reporte le vote et convoque le conseil municipal le jeudi 5 avril 2012 à 20h00.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23h15